LES FAUX « IGNORANTS » !

Les habitants de **Chartres**, ont certainement remarqués le nombre croissant **-rue de la Pie-** de nouveaux chantiers en centre ou basse Ville.

Construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turnover exponentiel) etc.

Mais, **MédiaChartres** à constaté que très peut de chantiers, qu'ils soit professionnels ou particuliers affichaient les autorisations : **-Place de l'étape au vin-**permis ou déclaration (**pourtant obligatoires**).

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000061759

Certaines sociétés comme « **Dau…..R** » en ont même fait une spécialité !

IMPORTANT:

-rue Gabriel Péri-

« Il appartient à la Mairie, de rappeler les obligations, et à la Police Municipale de les faires respecter ».

Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès ces instances « dîtes » compétentes (**Police Municipale, Mairie, services de l'urbanisme**) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres** mais plutôt, une spécificité locale (bienveillance et tolérance, mais attention . . . pas pour tous).

Chartres ville exemplaire ? il semble aujourd'hui rédhibitoire que cela ne sera pas pour demain et voir bien au delà !

Un laxisme déconcertant, mais organisé (…)

Alexandra Simoni